

LES PÉNITENCIERS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL POUR
L'ANNÉE 1981-1982

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, conformément aux dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de l'enquêteur correctionnel pour la période allant du 1^{er} juin 1981 au 31 mai 1982.

* * *

[Français]

LA SITUATION DE LA FEMME

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL CONSULTATIF
CANADIEN

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, je suis heureuse de déposer sur le Bureau un exemplaire, dans les deux langues officielles, du rapport annuel du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

[Traduction]

D'autre part, madame le Président, pour donner suite aux entretiens que j'ai eus avec les membres du comité spécial du Règlement et de la procédure pour leur recommander que tous les comités permanents et spéciaux et tous les sous-comités tiennent compte des facteurs reliés à la condition féminine dans tous leurs travaux, je dépose les documents de recherche préparés par le Conseil et mentionnés dans le rapport annuel.

L'examen des prévisions budgétaires a déjà donné aux députés l'occasion d'examiner le mandat et le budget du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme et les membres de plusieurs autres comités de la Chambre ont pu profiter des conseils spécialisés fournis à leurs comités par certains membres du Conseil ou contenus dans les rapports sur des questions comme la prostitution, les droits des femmes autochtones et les pensions.

J'espère que le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales profitera de ce renvoi pour examiner les rapports du Conseil sur les dangers au travail pour le système reproductif, de meilleurs services de garderie pour les Canadiens et l'égalité des sexes dans les sports au Canada, et pour étudier les recommandations contenues dans ces rapports.

Quant à lui, le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration aura maintenant l'occasion d'examiner les problèmes exposés dans le document intitulé «Une majorité au travail, ce que les femmes doivent faire pour être payées» . . .

Mme le Président: A l'ordre. Madame le ministre dépasse vraiment les limites.

Pétitions

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, conformément à l'article 64(1) du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles un avis de motion des voies et moyens visant à étendre la compétence du Canada en matière de douanes et d'accise au plateau continental du Canada et à modifier d'autres lois en conséquence.

* * *

LES FEMMES

DÉPÔT DU 1^{er} RAPPORT ADRESSÉ AUX NATIONS UNIES SUR
L'ABOLITION DE LA DISCRIMINATION

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, c'est avec plaisir que je dépose, au nom du secrétaire d'État (M. Joyal), le premier rapport adressé par le Canada aux Nations Unies, suivant les termes de la convention sur l'abolition de toutes formes de discrimination à l'endroit des femmes.

* * *

PÉTITIONS

M. MITGES—L'AIDE PROMISE POUR LA CALE SÈCHE AU
CHANTIER DE COLLINGWOOD (ONT.)

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 1,575 habitants de Collingwood, en Ontario, dans la région du Triangle géorgien, dans la circonscription de Grey-Simcoe, qui demandent la construction d'une cale sèche de 400 mètres au chantier naval de Collingwood. Les autorités fédérales et ontariennes leur ont promis depuis longtemps une aide financière pour ce projet. Ils espèrent que les deux gouvernements finiront par s'entendre, afin que cette cale sèche puisse voir le jour. Non seulement elle permettra de construire de gros navires, mais encore elle facilitera énormément la réparation des bateaux, ce qui créera des emplois supplémentaires.

M. PATTERSON—LE CODE D'ÉTHIQUE POUR LES
RADIODIFFUSEURS

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la circonscription de Fraser Valley-Est. Dans cette pétition, les membres du Clayburn Womens Institute, de Clayburn, en Colombie-Britannique, s'opposent au programme de films pornographiques que compte diffuser la chaîne de télévision payante Premier choix, parce qu'elles l'estiment insultant et immoral, dégradant, pour les femmes comme pour les hommes, et parce que cela empêche les enfants d'avoir une attitude saine à l'égard de la sexualité. Elles s'opposent également aux magasins Red Hot Video et autres établissements du même genre autorisés à vendre du matériel pornographique.